



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU HAUT-RHIN

Direction de la
réglementation et des
libertés publiques

Bureau de la
réglementation et des
élections

ARRETE
n° 2009.486.1 du 13 OCTOBRE 2009
fixant la liste de personnes habilitées à dispenser la formation
portant sur l'éducation et le comportement canins

LE PREFET DU HAUT-RHIN
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU la loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux,
- VU le décret n° 2009-376 du 1^{er} avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L. 211-13-1 du code rural et au contenu de la formation,
- VU l'arrêté du 8 avril 2009 fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L. 211-13-1 du code rural
- VU l'arrêté du 8 avril 2009 fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévue à l'article L. 211-13-1 du code rural,

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général,

ARRETE

Article 1 : La liste des personnes habilitées à réaliser les attestations d'aptitude en application de l'article L. 211-13-1 du code rural est fixée à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Haut-Rhin, les maires du département sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, dont copie sera adressée au Directeur départemental des services vétérinaires.

Fait à COLMAR le 13 OCTOBRE 2009

LE PREFET
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

Stéphane GUYON

NOM	PRENOM	ADRESSE PROFESSIONNELLE	TELEPHONE	DIPLOME	LIEU DE LA FORMATION
GRIMM	Patrick	7, rue du Vieil Armand 68840 PULVERSHEIM	03.89.48.09.20	Educateur canin	PULVERSHEIM
REYMOND	Francis	3, rue de Soultz 68540 BOLWILLER	03.89.48.03.18	Educateur canin	3, rue de Soultz 68540 BOLLWILLER
DECKER	Thierry	20 c, rue St Georges 68360 SOULTZ	03.89.74.83.46	Educateur canin	CLUB CANIN DE FELDKIRCH rue des Bois 68540 FELDKIRCH
CACHEUX	Vincent	5, rue de la Meuse 68400 RIEDISHEIM	03.89.48.17.39 (tél. du club canin)	Moniteur canin	CLUB CANIN DE FELDKIRCH rue des Bois 68540 FELDKIRCH
EXEL	Marc	32, cité Alex 68540 FELDKIRCH	03.89.48.17.39	Moniteur canin	CLUB CANIN DE FELDKIRCH rue des Bois 68540 FELDKIRCH
DUCRET	Sylvie	22a, rue d'Adelshoffen 67300 SCHILTIGHEIM	03.88.83.37.87	Sapiteur au comportement canin et accompagnement des maîtres	EXCLUSIVEMENT DOMICILE DES PARTICULIERS